MAIRIE DE PARIS

Solidarité eau et assainissement

L'ACTION INTERNATIONALE DE LA VILLE DE PARIS

www.paris.fr/international

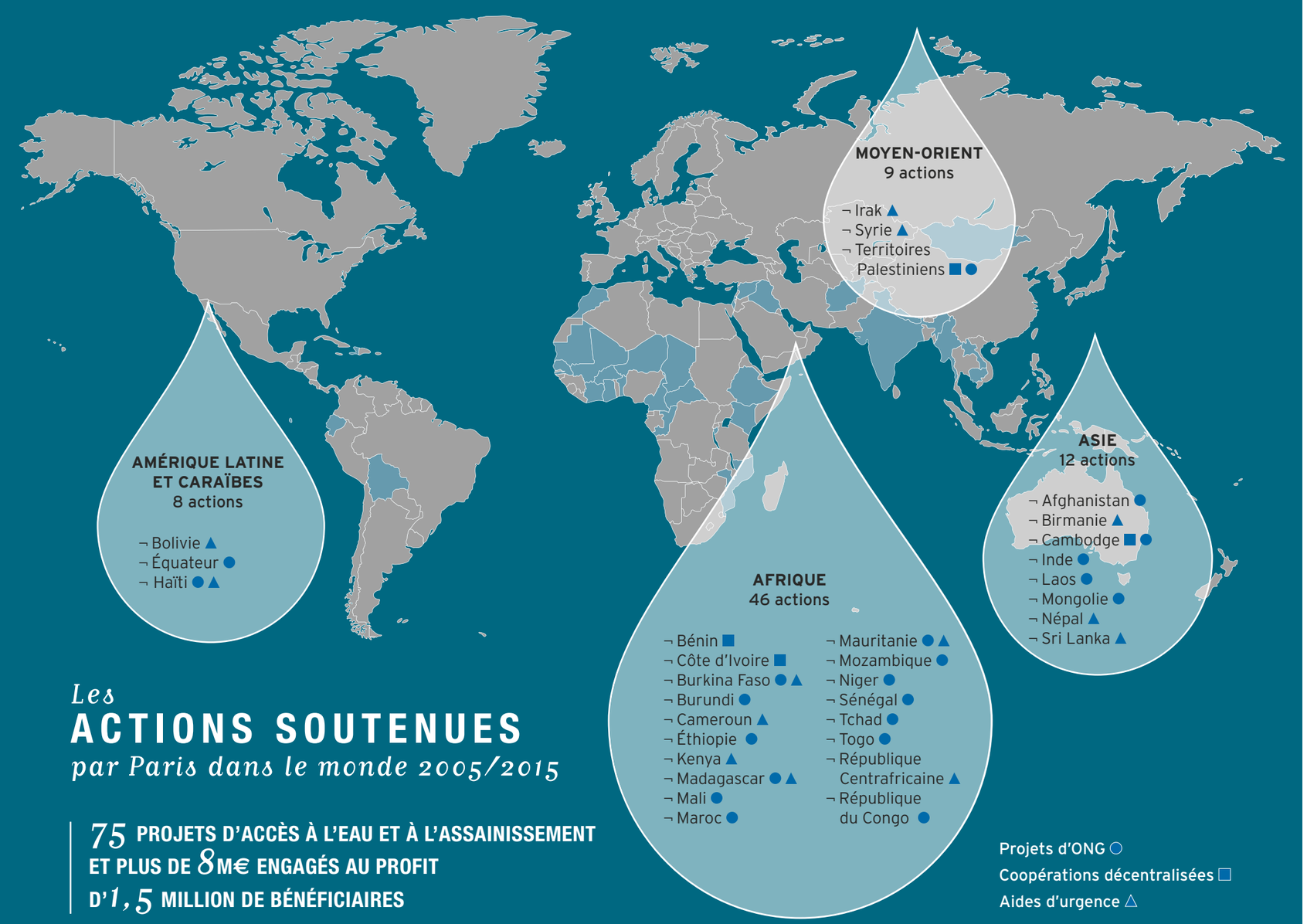

Les
ACTIONS SOUTENUES
par Paris dans le monde 2005/2015

75 PROJETS D'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET PLUS DE 8M€ ENGAGÉS AU PROFIT D'1,5 MILLION DE BÉNÉFICIAIRES

ANNE HIDALGO
Maire de Paris

L'eau est la plus fondamentale des ressources naturelles. Pourtant, aujourd'hui encore dans le monde, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants continuent de mourir parce qu'ils ne peuvent accéder à une eau de bonne qualité.

Au-delà de l'enjeu vital, l'accès à une eau potable et à des installations sanitaires de base constitue un puissant levier de croissance économique et de réduction des inégalités au sein des territoires. Je me réjouis que les Nations Unies aient ainsi décidé d'inscrire l'accès à l'eau et à l'assainissement parmi ses nouveaux Objectifs du Développement Durable.

Paris, qui a fait dès 2010 le choix d'un retour à une gestion publique de son service de l'eau, s'engage de manière concrète en faveur de la solidarité internationale — notamment envers les pays unis par les valeurs de la francophonie. 10 ans après la loi Oudin-Santini et l'adoption du dispositif « 1% eau et assainissement » par ses élus, notre ville a ainsi soutenu plus de 75 projets dans une trentaine de pays en développement, pour un montant de 8 millions d'euros, et au profit de plus de 1,5 million de personnes.

C'est aujourd'hui avec le même souci de faire prévaloir la solidarité sur tous les continents que notre ville a été la première à adopter le dispositif du « 1% déchets », qui nous permettra de donner un nouveau développement à notre action internationale, au plus près des citoyens.

Plus que jamais, la Ville de Paris, et à travers elle l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, se mobilisent pour construire un monde plus juste, plus solidaire et plus durable.

Anne Hidalgo

6 - 7 **PARIS SOLIDAIRE**
pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde

8 - 11 *Garantir l'***ACCÈS À L'EAU**

12 - 15 *Garantir le droit à l'***ASSAINISSEMENT**

16 - 19 *Accompagner à travers la* **SENSIBILISATION** *et la* **FORMATION**

20 - 27 *La* **SOLIDARITÉ** *des* **VILLES**

29 - 29 **URGENCES:** *intervenir pour* **SECOURIR**

30 **APPEL** *à* **PROJETS**
« solidarité eau et assainissement » :
COMMENT DÉPOSER UN PROJET

PARIS SOLIDAIRE

pour l'accès à l'eau et l'assainissement dans le monde

> *« Promouvoir l'accès à l'eau et l'assainissement dans les pays qui en sont le plus privés est l'un des axes prioritaires de l'action internationale de la Ville de Paris. Chaque jour, en ouvrant leur robinet, les Parisiens témoignent de leur solidarité et concourent à garantir un accès à l'eau et à un assainissement digne au plus grand nombre. Les besoins demeurent extrêmement importants et nos efforts doivent être poursuivis, tant en milieu rural, urbain que dans les camps de réfugiés. Des engagements forts doivent être pris pour mettre en œuvre des solutions concrètes et durables dont notre planète a besoin. »*
>
> **Patrick Klugman,** adjoint à la Maire de Paris en charge des Relations internationales et de la Francophonie

Le **DISPOSITIF** *Solidarité Eau et Assainissement : 8 millions d'€ en 10 ans*

Paris est l'une des premières collectivités françaises à avoir appliqué la loi Oudin-Santini, en créant, dès novembre 2005, un dispositif de solidarité internationale « Solidarité Eau et Assainissement » pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde. En adéquation avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, il permet la création d'infrastructures, la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation des populations à l'hygiène et le renforcement des structures institutionnelles, indispensables à la pérennité des services mis en place.

Le budget voté par le Conseil de Paris pour le dispositif est plafonné à **1 M€/an**. Ainsi, grâce à leur contribution sur leur facture d'eau à hauteur de 60 cts d'€/an pour une famille de quatre personnes, les Parisiens contribuent à faire progresser l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations défavorisées du monde entier.

De nouveau pionnière en 2015, Paris est la première collectivité française à mettre en place le dispositif « **1% déchets** », prévu par la loi relative à la politique de développement et de solidarité internationale (2014). Paris renforce ainsi ses actions de solidarité internationale à travers l'accompagnement des collectivités du Sud dans la gestion de leurs déchets ménagers. D'ici 2020, la capitale pourrait y consacrer jusqu'à 1 M€.

Depuis 2006, Paris a consacré 8M€ à des actions de solidarité en faveur de plus d'1.5 M de bénéficiaires dans les pays du Sud en soutenant plus de 75 projets dans 30 pays d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Amérique Latine.

Une **STRATÉGIE** *partenariale et des projets ancrés localement*

3 AXES D'INTERVENTION POUR LE DISPOSITIF :

- **Les coopérations décentralisées** : Paris partage son expertise et développe des échanges avec plus de 60 villes dans de multiples domaines.
- **Le soutien à des projets structurants portés par des ONG** : Paris subventionne en priorité des projets d'infrastructures, de formation et de sensibilisation.
- **Les aides d'urgence** : Paris apporte son soutien aux populations victimes de conflits et de catastrophes naturelles, en accordant des subventions d'urgence à des ONG spécialisées.

AU CŒUR DE LA DÉMARCHE PARISIENNE, 7 GRANDS PRINCIPES :

- Prendre en compte le contexte national et agir en complémentarité des stratégies locales
- Conclure des partenariats durables avec les élus et la société civile des territoires concernés
- Agir en cohérence avec les autres interventions sur le territoire
- Répondre à la demande des usagers et de leurs représentants pour favoriser l'appropriation des actions menées
- Construire des services durables et favoriser leur réplication
- Privilégier les savoir-faire locaux et les matériels disponibles localement
- Suivre et évaluer les projets pendant et après leur mise en œuvre

Garantir L'ACCÈS À L'EAU

L'accès à l'eau potable reste encore aujourd'hui une urgence dans le monde : les populations qui en sont privées sont les plus vulnérables aux dérèglements climatiques. Les programmes de solidarité que nous lançons permettent d'améliorer la qualité de vie des populations, mais doivent encore être renforcés pour prendre en compte ces modifications du climat. Ainsi, la mise en œuvre effective du droit à l'eau pour tous est un véritable défi pour le 21ème siècle : elle constitue non seulement un impératif de santé publique et d'équité, mais également de sécurité des populations.

Célia Blauel, adjointe à la Maire en charge de l'environnement, du plan climat et de l'eau

En dépit de progrès significatifs, 748 millions de personnes sont encore privées en 2015 d'un accès à une source d'eau « améliorée »*. Dans le contexte du dérèglement climatique qui aggrave les pressions sur les ressources, accéder à une eau de qualité en quantité suffisante demeure un défi international à double enjeu.

Un enjeu de santé publique : 5000 enfants meurent encore chaque jour de maladies liées à l'eau dans le monde. Faire reculer ce fléau passe par la réalisation d'infrastructures (forages, bornes-fontaines, stations de traitement, réseaux de distribution...) et l'amélioration de la qualité de l'eau, notamment en accompagnant les populations bénéficiaires à changer et adapter leurs pratiques.

Un enjeu de développement : la corvée d'eau quotidienne, la maladie, les frais de santé sont autant de freins au développement. Raccorder les écoles rurales au réseau d'eau, favoriser la scolarisation des enfants et le développement d'activités génératrices de revenus, c'est améliorer la qualité de vie et le potentiel de développement des populations. Celles-ci sont encouragées à gérer leur service d'eau de façon pérenne, selon des modèles adaptés au contexte local et respectueux des politiques sectorielles.

*sources : Nations Unies

AVOIR L'ACCÈS À L'EAU
au cœur des villages

Projet CARE FRANCE - 2013 à 2016
subvention de 295 327€

CARE FRANCE mène au **BÉNIN** un projet mixte eau et assainissement d'envergure dans dix communes rurales. Ce projet vise à améliorer la couverture en eau et assainissement de ces communes situées dans les deux départements les moins bien desservis en eau potable au Bénin et à réduire l'incidence des maladies liées à l'eau. La Ville de Paris contribue au financement de la construction ou réhabilitation de 73 forages dans les villages, écoles et centres de santé de ces communes.

Paris soutient également des actions de sensibilisation et d'information relatives à l'hygiène et à l'assainissement, et renforce les compétences des communes dans la gestion des infrastructures.

CONSTRUIRE *des* SYSTÈMES *d'*EAU *à grande échelle*

Projet de COREDIA - 2010 à 2013
subvention de 109 000€

L'association **COREDIA** a sollicité l'appui financier de la Ville de Paris pour mettre en place un service public de l'eau au **SÉNÉGAL** et améliorer l'accès à l'eau potable dans la ville de Diawara, dont le système d'approvisionnement existant ne suffisait plus aux besoins de ses 12 000 habitants.

Une station de potabilisation de l'eau du fleuve Sénégal et un château d'eau ont été construits. Le réseau a été rénové et étendu sur plus de 10 km. L'eau est désormais distribuée par des branchements domiciliaires et des bornes fontaines. La gestion du système a été déléguée à un professionnel, conformément au droit sénégalais et avec l'appui des services déconcentrés de l'hydraulique.

Apporter *l'*EAU POTABLE *au* DOMICILE

Projet de PREMIÈRE URGENCE - 2010 à 2011
subvention de 300 000€

Projet de l'ADMAHC - 2013 à 2014
subvention de 50 601€

L'association **PREMIÈRE URGENCE** a mis en œuvre en **CISJORDANIE** un projet d'envergure d'amélioration de l'accès à l'eau de deux villages situés aux abords du mur de séparation. Il visait la mise en place avec l'Autorité palestinienne de l'eau (PWA) d'un système performant d'approvisionnement en eau dont l'installation d'une station de pompage, d'un réservoir et d'un mini-réseau. L'accès à l'eau à domicile a permis d'améliorer le quotidien de 470 foyers qui disposent désormais d'eau plus aisément, à un tarif plus économique.

De la même manière, à Baray au **CAMBODGE**, le projet de l'**ADMAHC** a permis la construction d'une station de traitement de l'eau et d'un réseau de distribution d'eau purifiée, dont la gestion est assurée par l'association locale de développement existante.

*Garantir le droit à l'*ASSAINISSEMENT

« Aujourd'hui encore, plus de 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à l'assainissement selon les Nations-Unies. Or la majorité des projets d'accès à l'eau et l'assainissement se concentrent exclusivement soit sur l'eau, soit sur l'assainissement. L'accès à l'assainissement constitue un défi majeur à relever pour diminuer les contaminations et les maladies. C'est un véritable droit social à garantir pour apporter confort et intimité à chacune et chacun. La dimension « assainissement » des projets de solidarité internationale reste insuffisante et doit systématiquement être encouragée, car tout accès supplémentaire à l'eau rend nécessaire le traitement des eaux usées »

Mao Peninou, adjoint à la Maire en charge de la propreté et de l'assainissement

L'eau et l'assainissement : DEUX DROITS HUMAINS *fondamentaux intimement liés*

Le droit à l'assainissement a certes été reconnu par l'Assemblée Générale des Nations Unies comme un des droits humains en 2010, mais la cible des Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'assainissement - à savoir la réduction de moitié des personnes ne bénéficiant pas d'installations améliorées - n'a toujours pas été atteinte.

Or l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable engendre mécaniquement de nouvelles eaux usées qu'il est nécessaire de maîtriser pour réduire les contaminations et les pollutions. La mise en place d'un traitement des eaux usées performant et à la hauteur des volumes d'eaux produits et consommés s'avère indispensable. Le défaut d'assainissement et la contamination de l'eau sont des facteurs de transmission de maladies (typhoïde, paludisme, diarrhée) à l'origine de 2 millions de morts chaque année dans le monde, dont 90 % sont des enfants de moins de cinq ans. Dans les établissements de santé, l'insuffisance ou l'absence d'approvisionnement en eau et de services d'assainissement crée également un risque supplémentaire d'infection ou de maladie pour les patients déjà vulnérables. Le milieu rural et les quartiers défavorisés des zones urbaines sont les plus touchés.

FAVORISER UNE APPROCHE INTÉGRÉE

Fort de ce constat, Paris encourage une approche intégrée d'amélioration d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Tant sur le plan sanitaire, qu'économique, social et environnemental, l'accès à l'eau et l'assainissement sont deux droits humains fondamentaux intimement liés, et auxquels la Ville de Paris entend contribuer dans les pays du Sud.

De la construction de latrines familiales ou scolaires à la création de programmes d'assainissement global, de la formation des égoutiers à la valorisation des boues d'épuration, les solutions pour faire progresser l'accès à l'assainissement sont multiples.

DÉVELOPPER
les sanimarchés

Projet d'EAU VIVE - 2015 à 2018
subvention de 200 000€

L'ONG **EAU VIVE** propose, avec le **GRET**, un projet innovant de marketing de l'assainissement à travers l'implantation de magasins de production et de vente – ou « sanimarchés » - dans 4 communes de la Région du Mouhoun au **BURKINA FASO**. L'objectif est de construire des toilettes à moindre coût.

Le projet prévoit la construction de 3 000 latrines, une sensibilisation d'envergure à l'hygiène et à l'assainissement, et la formation de 176 élus ainsi que 528 membres des comités villageois. Il prévoit également la tenue d'un atelier intercommunal sur la maîtrise d'ouvrage en matière de gestion de l'hygiène et de l'assainissement, et la formation de 100 maçons pour la construction de latrines améliorées, et de 150 hygiénistes.

COLLECTER *et* TRAITER
les eaux usées

Projet d'HSF - 2011 à 2012 - subvention de 70 000€
Projet d'AVSF - 2012 à 2013 – subvention de 45 650€

Au **MAROC**, **HYDRAULIQUE SANS FRONTIÈRES** est intervenu dans les villages d'Asrouks et Zawyat Irs pour construire des mini-réseaux d'assainissement des eaux usées, raccordés aux domiciles des usagers et aux écoles, tous équipés de toilettes sur fosse. Les villageois se sont organisés pour entretenir et assurer la maintenance des installations.

En **ÉQUATEUR**, **AGRONOMES ET VÉTÉRINAIRES SANS FRONTIÈRES** a construit une usine pilote de traitement des eaux usées. Cette action, inscrite dans un projet plus large de gestion concertée du sous-bassin du Chambo visant la valorisation et la protection des ressources naturelles, a vocation à être répliquée.

Intégrer l'eau et l'assainissement dans une DÉMARCHE GLOBALE

Projet de SOS SAHEL – 2007 à 2009
subvention de 134 200€

Suivant une démarche globale d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement, **SOS SAHEL** a mis en œuvre au profit des 11 000 habitants d'une commune rurale du **BURKINA FASO**, un projet mixte de réhabilitation/construction de 21 forages équipés de pompe manuelle et de 655 latrines familiales. L'appui aux populations a été complété d'une formation de 17 maçons locaux et de 60 hygiénistes pour, dans la durée, entretenir les ouvrages, accompagner les populations dans le changement de leurs pratiques et promouvoir la protection de la ressource. Les bénéfices sanitaires sont marquants puisque les pathologies ont été réduites de 55 % selon le suivi régulier du Centre de Santé et de Promotion Sociale de la commune.

Accompagner à travers la SENSIBILISATION *et la* FORMATION

La création d'infrastructures d'accès à l'eau ou à l'assainissement améliore indéniablement la situation des populations. Toutefois, pour garantir la pérennité des infrastructures, il est nécessaire d'en prévoir la gestion, l'entretien et la bonne appropriation par les populations. Par ailleurs, l'amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement, pour être effective, doit s'accompagner d'une adaptation des pratiques, en sensibilisant les usagers à certaines règles d'hygiène et d'utilisation.

L'ACCOMPAGNEMENT DOIT ÊTRE MIS EN ŒUVRE AVANT, PENDANT, ET APRÈS UN PROJET D'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT :

- Par **la formation des maîtres d'ouvrages** à la gestion technique et financière de ces nouvelles infrastructures, qui permet, en outre, de pouvoir les répliquer si nécessaire.
- Au **travers de l'aide à l'exploitation technique et financière** des services de l'eau et de l'assainissement.
- Par **la mobilisation sociale,** en sensibilisant les bénéficiaires aux bonnes pratiques d'hygiène, telles que le lavage des mains, la conservation de l'eau au domicile, ou encore l'utilisation systématique des toilettes. Elle permet par ailleurs de connaître les attentes et besoins des futurs usagers et de les impliquer dans le projet, aussi bien sur le choix de l'implantation des points d'eau, que la définition des conditions d'utilisation du service (tarif, horaires) ou la désignation des futurs responsables de sa gestion.

Former pour organiser la MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS

Projet d'INTER AIDE – 2013 à 2016
subvention de 252 165€

L'approche développée par **INTER AIDE** dans les zones rurales du Dawro et du Wolayta en **ÉTHIOPIE** vise à accompagner le développement d'un service public de gestion des ressources en eau et à renforcer les capacités des Bureaux de l'Eau pour fournir aux usagers un service de qualité.
Les Bureaux de l'Eau, à l'échelon du district, sont formés à la maîtrise des politiques sectorielles, à l'inventaire technique et à la création d'une base de données des infrastructures.
Les comités d'usagers sont formés à la collecte des cotisations, à l'entretien et à la protection des points d'eau. Un réseau d'agents hydrauliques est mis en place et formé à la résolution des pannes courantes. Ils signent un agrément avec les comités d'usagers pour lesquels ils interviennent.
Inter Aide développe également un réseau de magasins de pièces détachées afin de faciliter l'accès local à celles qui ne sont disponibles à ce jour que dans la capitale Addis Abeba.

SENSIBILISER
pour prévenir

Projet de KYNAROU – 2013 à 2014
subvention de 100 000€

Le projet So Water de l'association **KYNAROU** a pour objectif principal d'améliorer les conditions de vie des populations dans 25 villages du Tamil Nadu dans le **SUD DE L'INDE**. Il vise en particulier à inciter la population à s'équiper en latrines, en sensibilisant les bénéficiaires aux bonnes pratiques.
Le projet repose sur la sensibilisation par des travailleurs sociaux formés par l'association aux messages-clés : conservation et bon usage de l'eau, prévention des maladies hydriques, et hygiène. Les bénéficiaires sont également impliqués financièrement pour assurer la pérennité des ouvrages.
Ces séances sont complétées par des démarches de porte-à-porte auprès des ménages et par des sessions de théâtre de rue, qui ont permis d'informer plus de 2000 personnes. À l'issue des représentations, les réactions des spectateurs sont collectées et constituent un support pertinent pour lutter contre les maladies hydriques et la défécation à l'air libre.

Les FEMMES,
actrices de l'eau

Le statut des femmes reste très précaire, tout particulièrement en milieu rural. Elles sont encore à l'écart des prises de décision. Avec un taux de fécondité très élevé et une charge domestique très lourde (collecte de l'eau prenant souvent trois à quatre heures, entretien des latrines, travail aux champs, gestion du bétail, éducation des enfants…), il leur est souvent difficile de développer des activités génératrices de revenus pour le ménage. Par ailleurs, la sécurité de ces femmes constitue aussi un enjeu majeur, celles-ci étant facilement victimes de violences ou d'accidents pendant les trajets jusqu'au point d'eau ou dans les zones où elles s'isolent en cas d'absence de latrines.

Ainsi, pour mettre en œuvre le volet social de son projet, Kynarou a formé et sensibilisé 26 groupes d'entraides composés essentiellement de femmes.

*L'*ÉDUCATION
des jeunes générations

La difficulté d'accéder à l'eau potable et l'absence d'assainissement impactent grandement la scolarisation des enfants. À travers le projet de Kynarou, 280 adolescentes ont été sensibilisées aux problèmes liés à l'eau et aux mesures à prendre pour protéger leur santé. Huit écoles ont bénéficié de l'installation d'un filtre céramique à eau. Une campagne de sensibilisation des enseignants et des élèves organisés en Comité de Gestion a été développée.

La SOLIDARITÉ *des* VILLES

À l'heure où plus de la moitié de la population mondiale vit en zone urbaine, les compétences des collectivités sont indispensables à la gestion urbaine, notamment concernant l'eau et l'assainissement.

Connaissant comme les métropoles du monde entier, les mêmes contraintes techniques liées à un habitat dense, la Ville de Paris s'est imposée depuis plus de 10 ans comme un acteur majeur de la coopération décentralisée dans ces domaines, en menant à bien des programmes d'une ampleur et d'une complexité croissantes, tels que :

- L'aide à la création de diagnostics et de schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement
- La formation des personnels à la gestion technique, financière et organisationnelle des services de l'eau et de l'assainissement
- La mise en œuvre de programmes de création et de réhabilitation d'infrastructures

Les projets de coopération sont le fruit d'un dialogue politique et technique entre la Ville de Paris et ses villes partenaires. Afin d'être couronnés de succès et proposer des résultats ambitieux, concrets et durables, les projets doivent répondre à une demande, faire suite à un diagnostic et constituer une volonté politique partagée.

Pour apporter à ses partenaires la meilleure expertise possible, Paris mobilise ses compétences techniques dans le domaine de l'eau et de l'assainissement au sein de ses directions techniques ou auprès d'Eau de Paris, l'entreprise publique chargée de la production et de la distribution de l'eau à Paris. Des co-financements sont systématiquement recherchés auprès des bailleurs nationaux et internationaux afin de permettre la mise en œuvre de projets de grande ampleur (sur financements européens notamment). Des partenariats avec d'autres collectivités françaises sont également recherchés lorsqu'ils font sens et permettent la mise en œuvre cohérente d'un projet.

La coopération PARIS-COTONOU-ABIDJAN

Faisant face à des problématiques d'aménagement comparables (zones insalubres occupées de manière informelle, forts épisodes de pluie et présence de dépôts sauvages de déchets favorisant la propagation de maladies hydriques), les villes d'Abidjan et de Cotonou ont mis en œuvre avec Paris entre 2011 et 2015 une coopération pluridisciplinaire cofinancée par l'Union européenne sur la thématique de l'assainissement.

UN CADRE DE CONCERTATION POUR MOBILISER TOUS LES ACTEURS

L'aménagement de zones inondables et insalubres reste complexe et nécessite des compétences pluridisciplinaires au-delà des seuls savoirs techniques et opérationnels, comme la mobilisation sociale, garante de l'appropriation et de la pérennité des ouvrages par les futurs usagers. Compte-tenu du grand nombre d'acteurs impliqués, la mise en place d'un cadre de concertation a été indispensable pour associer les services de l'État et la société civile au projet et renforcer sa cohérence en adéquation avec les politiques nationales d'aménagement urbain.

LA MÉTHODOLOGIE DU PROJET : FORMER, METTRE EN APPLICATION, RÉPLIQUER

- La formation de cadres municipaux et ministériels des capitales économiques de Côte d'Ivoire et du Bénin aux enjeux, à la méthodologie de l'aménagement intégré des espaces inondables et insalubres et plus généralement à la gestion de projet
- L'aménagement, l'assainissement et la mise en valeur de sites : construction de blocs sanitaires, renforcement et protection des abords des collecteurs d'eaux usées et modification du nivellement du terrain afin de limiter l'apparition de retenues d'eau
- La capitalisation des expériences et la restitution concertée des acquis pour partager des savoir-faire entre villes du Sud et créer une synergie régionale

Le projet a permis de développer une stratégie commune visant à répliquer ces aménagements durables dans d'autres quartiers voire dans d'autres villes du Bénin et de Côte d'Ivoire. Montant : 1,3 M€ (Ville de Paris : 228 000€/ UE : 955 000€ / Agrisud : 91 000€)

En partenariat avec :

La coopération
PARIS-JERICHO

Située au cœur de la vallée du Jourdain, Jéricho est une oasis alimentée par une source régulière et de qualité. Son partage fait l'objet de tensions entre usages domestiques et agricoles. Lieu de villégiature et de tourisme, la ville connaît un fort dynamisme démographique, immobilier et industriel qui renforce les tensions autour de la ressource. L'alimentation en eau potable fait l'objet de coupures régulières et de fortes chutes de pression, surtout en période estivale.

La Ville de Paris mobilise depuis 2009 l'expertise de son entreprise publique de l'eau, Eau de Paris, pour accompagner le service municipal de l'eau de Jéricho dans la construction d'un système de partage, de distribution et de gestion durable de l'eau, adapté aux contraintes sociales et environnementales du territoire.

UNE INTERVENTION ÉVOLUTIVE

Dans une région au contexte politique fragile, la Ville de Paris a privilégié une intervention structurée, du diagnostic vers l'opérationnel.

En 2009, la première étape a consisté en la réalisation d'un Schéma directeur de l'eau confié à l'ONG palestinienne, Palestinian Hydrology Group (PHG), cofinancée par la Ville de Paris et l'Agence Française de Développement (AFD). Présentée en février 2011 aux autorités locales, cette étude constitue un diagnostic détaillé des ressources en eau, de leur répartition par types d'usages, ainsi qu'une synthèse des modes opératoires et des dysfonctionnements.

La poursuite des actions, élaborée conjointement entre Paris et Jéricho à partir des résultats du Schéma directeur, consiste en un nouveau projet échelonné sur 2011 - 2016 qui mixe le financement d'infrastructures et l'assistance technique. Eau de Paris apporte son expertise pour accompagner la reconfiguration du réseau d'eau potable et poursuivre le renforcement des capacités du service de l'eau.

RECONFIGURER LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

En réponse au manque d'accès à l'eau potable des quartiers du Sud de Jéricho où se concentre l'essentiel de l'extension urbaine et à une évolution anarchique du réseau, la Ville de Paris a financé, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la pose de conduites dédiées uniquement au transport de l'eau. Les travaux, achevés en juin 2012, ont permis de renforcer l'alimentation en eau du quartier de Keft-el-Wad, zone où se concentre l'extension de la ville.

RENFORCER LES COMPÉTENCES LOCALES ET AMÉLIORER LA GESTION QUOTIDIENNE DU SERVICE DE L'EAU

Jusqu'en 2016, Paris apporte une assistance technique et forme ses homologues, sur quatre thématiques prioritaires :
¬ La modélisation hydraulique du réseau d'eau potable,
¬ L'appui à l'exploitation du réseau et à la programmation des investissements,
¬ La refonte du système de facturation et de recouvrement,
¬ Le lancement d'une campagne de sensibilisation à l'économie d'eau.

Phase 1 : Schéma directeur de l'eau 2009 - 2011
Montant : 183 000€ (Ville de Paris : 118 000€ / AFD : 65 000€)

Phase 2 : Renforcement de l'alimentation en eau des quartiers sud et assistance technique 2011 - 2016
Montant : 937 000€ (Ville de Paris 437 000€ , PNUD 500 000€)

En partenariat avec :

La coopération PARIS-BETHLÉEM

Entouré de colonies et contraint par le mur de « sécurité », le gouvernorat de Bethléem est l'une des zones les plus dépendantes d'Israël pour son alimentation en eau. La production est assurée par la société israélienne Mekorot et la distribution par la Régie intercommunale des Eaux et de l'Assainissement de Bethléem (WSSA). La Ville de Paris accompagne, depuis 2011, la WSSA dans ses missions de planification, de gestion et d'exploitation.

DES TRAVAUX PRIORITAIRES DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'EAU

En coordination avec un programme global d'extension et de réhabilitation de l'AFD, Paris a financé avec succès un premier projet de travaux dans les rues Carmel et Caritas où le réseau d'eau était sous-dimensionné, bénéficiant à plus de 1000 habitants, pour un montant de 100 000€.

En partenariat avec :

ÉLABORER UN SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de Bethléem fait état de plusieurs insuffisances : sous-dimensionnement et couverture insuffisante dans certaines zones urbanisées, eaux usées rejetées sans traitement dans le milieu naturel. L'absence actuelle de cartographie et de données techniques empêche à la fois d'optimiser l'exploitation et l'entretien du réseau et de planifier des interventions structurantes de réhabilitation ou d'extension, voire de traitement.

La Ville de Paris et Grenoble Alpes Métropole cofinancent en 2015 - 2017 l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement à l'échelle de l'agglomération de Bethléem, pour un montant de 720 000€, dont 450 000€ provenant de la Mairie de Paris. Ce partenariat illustre une volonté commune de bonne coordination et d'optimisation des moyens humains et financiers, entre collectivités françaises intervenant en Palestine.

L'étude permettra à la Régie intercommunale des Eaux et de l'Assainissement de Bethléem (WSSA) de disposer d'un diagnostic et d'une cartographie du réseau des eaux usées et pluviales, ainsi que d'un outil d'aide à la décision pour l'évolution future du système d'assainissement. La WSSA est accompagnée par une assistance technique de Paris et Grenoble afin de renforcer les compétences de ses équipes et de s'assurer de la bonne appropriation des résultats du schéma directeur.

Un comité de pilotage élargi aux nombreux bailleurs de la zone assure la coordination et la diffusion des conclusions de l'étude, dont notamment la liste attendue des investissements prioritaires.

UN PARTENARIAT ENTRE OPÉRATEURS DE L'EAU

En complément des actions de la Ville dans le domaine de l'assainissement, Eau de Paris mène un partenariat technique avec la WSSA et l'ONEE (Office National d'Eau et d'Electricité marocain) sur la détection des fuites et la mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique (SIG) sur l'eau. Cette initiative WOP (Water Operator Partnership), financée par l'AFD en 2015 - 2016 s'inscrit dans une logique de partage de savoir-faire Nord-Sud-Sud, promue par ONU Habitat.

La coopération
PARIS-PHNOM PENH

Initiée dès les années 90, la coopération entre la Ville de Paris et la Municipalité de Phnom Penh s'inscrit dans une volonté commune d'accompagner les évolutions du territoire dans une logique de qualité urbaine et de développement durable.

APPUI À LA POLITIQUE DE BRANCHEMENTS SOCIAUX

Depuis 2007, la Ville de Paris accompagne la **Régie des Eaux de Phnom Penh** dans la mise en œuvre de sa politique de branchements sociaux. Dans un contexte d'extension urbaine rapide, le programme « Clean Water for the poor / De l'eau potable pour les ménages défavorisés » contribue à couvrir les besoins en eau potable des quartiers périphériques, où le réseau est inégalement réparti et encore insuffisamment développé.

Couplé à une tarification sociale, ce programme permet, sur la base d'une enquête socio-économique, de subventionner de 30 % à 100 % la connexion au réseau d'eau potable des ménages les plus défavorisés en leur proposant des paiements échelonnés. Le coût de raccordement est aujourd'hui estimé à 100 dollars par logement, tandis que le revenu mensuel moyen des ménages est de 160 dollars.

De 2007 à fin 2013, la Ville de Paris a financé à hauteur de 300 000€ le branchement de plus de 6 800 ménages, qui ont désormais accès en quantité suffisante à une eau de qualité. L'abandon progressif des sources d'approvisionnement traditionnelles a été accompagné d'une hausse de la consommation et du taux d'équipement sanitaire, ainsi que d'une diminution de la part du budget consacrée à l'eau.

LA FORMATION ET L'ÉQUIPEMENT DES ÉGOUTIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE PHNOM PENH

Le réseau d'assainissement de Phnom Penh est vétuste et souffre de défauts d'entretien.
Les interventions des agents se font dans des conditions d'hygiène et de sécurité peu satisfaisantes. La Ville de Paris a accompagné la Municipalité entre 2013 et 2015 pour améliorer les conditions de travail de ses égoutiers et renforcer les modalités de maintenance de son réseau.

Après avoir accueilli une délégation des encadrants du service d'assainissement pour un voyage d'études et de sensibilisation, la Ville de Paris a financé des équipements de protection individuelle et de l'outillage destiné aux activités d'entretien. Un programme de formation est dispensé à Phnom Penh pour sensibiliser les agents ainsi que deux formateurs locaux à l'utilisation du matériel et aux enjeux d'hygiène et de sécurité. Les actions se concentrent en priorité sur les opérations de curage, de réhabilitation de canalisations, de dégrillage et de manipulation de camions hydrocureurs. Le montant total du projet s'élève à 98 000€.

En partenariat avec :

URGENCES : *intervenir pour secourir*

Les Parisiens expriment aussi leur solidarité aux pays qui connaissent des situations d'urgence et de détresse. Cette solidarité se manifeste par un soutien financier à des opérations d'aide d'urgence aux populations victimes de catastrophes naturelles ou de conflits. En dix ans, Paris a consacré près de 1M€ à des interventions dans des zones de crise en faveur de l'accès à l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

Dans un contexte sanitaire et environnemental où des maladies hydriques peuvent rapidement se déclarer, ces interventions permettent de fournir aux populations sinistrées l'accès à des services essentiels et à des biens de première nécessité. Parmi les actions fréquemment conduites :

- La réalisation de forages ou la distribution d'eau potable par camion dans les zones sinistrées
- L'installation de points d'eau temporaires
- La construction de latrines
- La sensibilisation des populations à l'hygiène et la fourniture de kits d'hygiène (savon, dentifrice, brosses à dent, seau, lessive, comprimés pour purifier l'eau)
- L'organisation de la maintenance des infrastructures mises en œuvre

En 2014-2015, la Ville de Paris s'est ainsi mobilisée pour le conflit inter-ethnique en République Centrafricaine (100 000€ à ACTED et Solidarités International), les inondations d'Antananarivo provoquées par la tempête Chedza (30 000€ à la Croix-Rouge Française), et les séismes d'avril et mai 2015 au Népal (40 000€ à Oxfam France).

PARIS SOLIDAIRE *avec les populations d'*IRAK *et de* SYRIE

- Plus d'un million de personnes ont été déplacées suite à l'offensive des groupes armés de Daech en **SYRIE** et en **IRAK**. La Ville de Paris a affirmé sa solidarité envers les victimes de ce conflit en octroyant deux aides d'urgences dans le gouvernorat de Dohuk à Action Contre la Faim (50 000€) et à la Croix-Rouge Française (50 000€) pour la distribution d'eau, la construction de latrines et la distribution de kits d'hygiène à plus de 125 000 personnes hébergées dans des camps de réfugiés.

- Entre septembre 2014 et janvier 2015, de violents affrontements ont eu lieu dans la ville de Kobané, poussant plus de 190 000 Kurdes de **SYRIE** à fuir vers la **TURQUIE**. Paris a octroyé une aide d'urgence à Care France à destination de 30 000 réfugiés dans la ville turque de Sanliurfa.

La Ville de Paris a ainsi consacré **635 000€ d'aides d'urgence sur la zone syro-irakienne entre 2012 et 2014,** pour la fourniture d'assistance médicale, l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

APPEL À PROJETS *« solidarité eau et assainissement » :* COMMENT DÉPOSER UN PROJET

Paris lance chaque année un appel à projets pour soutenir les projets d'accès à l'eau et à l'assainissement des ONG. Sont éligibles **les associations françaises ayant au moins un an d'existence** et dont les projets :

¬ comportent un **volet infrastructures** eau et **assainissement**
¬ incluent des **actions de formation et de sensibilisation des bénéficiaires**
¬ sont d'une durée de 12 à 36 mois

Les subventions accordées varient de **10 000€** à **300 000€** et ne peuvent dépasser **50 % du montant total du projet**.

Un Comité d'engagement encadre cette procédure pour garantir la transparence et l'égalité de traitement des dossiers. Ce Comité est composé des adjoints à la Maire de Paris en charge des relations internationales, de l'eau, de l'assainissement et de la propreté, des représentants des groupes politiques du Conseil de Paris, des représentants des usagers de l'eau, ainsi que d'Eau de Paris, l'entreprise publique en charge de la production et de la distribution de l'eau à Paris.

Pour plus d'informations et consulter le calendrier, rendez-vous sur : **paris.fr/international**

LES ASSOCIATIONS SOUTENUES PAR LA VILLE DE PARIS :

ACDS , COREDIA, Les Emigrants de Somankidi

PARTENAIRES DE LA VILLE DE PARIS :

CRÉDITS PHOTOS :
Couverture : © Ville de Paris - Yann Bhogal • Rabat : © Ville de Paris - Brigitte Durand • p. 3 : © Carole Bellaïche • p. 4 : © Inter Aide • p. 6 - 7 : © Eau Vive • p. 8 - 9 : © CARE France • p. 10 : © COREDIA (gauche) / Première Urgence (centre) • p. 11 : © ADMAHC • p. 13 : © Hydraulique Sans Frontières • p. 14 : © Eau Vive – GRET (haut-gauche) / Hydraulique Sans Frontières (haut-droite) / SOS Sahel (bas) • p. 17 : © ADMAHC (gauche) / Inter Aide (centre) / Hydraulique Sans Frontières (droite) • p. 18 et 19 : © Kynarou • p. 20 et 21 : © Ville de Paris - Anne-Sophie Monceau • p. 22 à 24 © Ville de Paris - Elodie Cuenca • p. 24 © Bethléem Municipality • p. 26 - 27 © Ville de Paris - Elodie Cuenca • p. 28-29 © Croix-Rouge Française (gauche et centre) / CARE France (droite) • p. 31 © CARE France

Création graphique : Maud Benardeau (© Ayuto)
Achevé d'imprimer en Octobre 2015 sur papier recyclé - ÉDITION 2015

fb.com/Paris

@Paris

MAIRIE DE PARIS

Une publication de la Délégation générale aux Relations internationales

www.paris.fr/international

PARIS INTERNATIONAL.